

**MAIRIE
DE
MATOURY**
Guyane Française



Ville Solidaire

N° 84 /2018/CAB/MAT/ee

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Cabinet du Maire

Tel.: 0594 35 32 25

Mail. : cabinet@mairie-matoury.fr

Portable Maire : +594 694 412391

+594 694 234995

Matoury, le 21 novembre 2018

Monsieur le Maire de la ville de Matoury

À

**Madame Annick GIRARDIN
Ministre de l'Outre-Mer**

Madame la Ministre,

Matoury ville de plus 32 000 habitants, Porte d'entrée de la Guyane, située au centre de la communauté d'Agglomération, est un des piliers de l'économie guyanaise avec son port de pêche, son aéroport, son immense zone naturelle périurbaine, ses zones commerciales parmi les plus vastes et les plus fréquentées du territoire.

Avec une croissance de la population de près de quinze pour cent sur les cinq dernières années dans notre commune, ce sont près de 1800 logements qui sont nécessaires pour répondre à la demande sur les cinq prochaines années. La ville que j'administre est en pleine mutation et s'inscrit comme un véritable maillon de la chaîne du développement économique et durable de la Guyane.

Cependant, depuis plus d'une décennie, notre ville est confrontée à une problématique d'habitat spontané insalubre et indigne (13 zones référencées, 1993 logements insalubres, source AUDEG 2014), comme Monsieur le Président de la République a pu en faire le constat lors de sa visite à Cogneau-Lamirande au lieu-dit « Rond-Point des Boîtes aux Lettres », le 20 septembre 2017.

Depuis ma prise de fonction en septembre 2017 en tant que Maire de la ville de Matoury, suite à l'élection au poste de Député de mon prédécesseur, je n'ai eu de cesse de lutter contre ces situations d'habitat indigne qui se développent de façon exponentielle sur notre territoire communal.

Saint-Pierre, Terca, Cottonnière-Ouest, Mogès... sont là des noms de quartiers connus pour leur zone d'habitat spontané, où nous intervenons, en partenariat avec les services de l'État, pour démonter les constructions insalubres, verbaliser les contrevenants, expliquer la dangerosité des lieux et parfois reloger les populations quand l'offre de logement est disponible... mais à mon grand regret, force est de constater que quarante-huit heures après, les édifices détruits se reconstruisent spontanément comme par magie. Les suites judiciaires engagées ne suffisent pas à endiguer le phénomène et les occupations massives et illégales de parcelles de terrains se poursuivent.

De plus, ces zones d'habitat indigne font courir de véritables risques aux populations qui y vivent et aux riverains. Risques sanitaires créés par l'insalubrité qui nous oblige à avoir une action forte en termes de gestion environnementale ; risques sécuritaires car souvent dans ces zones d'habitat informel se cachent des criminels et des délinquants ; risques naturels car parfois certaines constructions se réalisent sur des zones inondables ou des zones menacées d'inondation, d'éboulement ou d'ensevelissement.

À cela, ces derniers mois, la police municipale a constaté une intensification du phénomène. Chaque jour, les services de la ville (Police municipale, Service Technique, Service Urbanisme) effectuent davantage de constats et de procès-verbaux quant à des installations illégales y compris dans des secteurs protégés, comme par exemple, sur le site du Mont Grand-Matoury zone classée par arrêté préfectoral de conservation du biotope et plus grande réserve naturelle périurbaine de France.

Vous comprendrez donc aisément, Madame la Ministre, qu'il y a urgence à apporter une réponse rapide, durable et de grande ampleur à ce phénomène.

Urgence sur le plan humanitaire car la République, garante des droits de l'Homme aux yeux du Monde, se doit de montrer l'exemple en termes d'accueil et de gestion des flux migratoires.

Urgence sur le plan économique car nous devons impulser une dynamique par la construction de logements sociaux.

Urgence pour sauvegarder la cohésion sociale et le vivre-ensemble car ces situations ont tendance à faire émerger des idéologies extrémistes.

Urgence sur le plan sanitaire et sécuritaire car ces situations ne permettent pas une urbanisation cohérente du territoire.

Cette réponse, Madame la Ministre, nous pouvons l'apporter ensemble, en relevant le défi de la lutte contre la précarité, l'insalubrité et l'indignité qui sévit sur tout le territoire.

Au préalable du défi que nous avons à relever, je pense opportun que nous organisions avec les services concernés (Services communaux, Police nationale, Douanes, Services sociaux, D.E.A.L...) une action d'ampleur de destruction d'habitats informels et insalubres, pour envoyer un signal fort aux contrevenants et ainsi stopper l'expansion de ce phénomène.

À cela, couplé à la volonté politique du Conseil municipal d'harmoniser nos documents d'urbanisme avec la réalité des perspectives d'aménagement de notre ville (la révision générale du Plan local d'urbanisme est en cours), je sollicite votre bienveillance pour favoriser, dans des meilleurs délais, la cession de foncier aux particuliers et à la ville.

Aux particuliers, tout d'abord, car certains attendent une décision depuis près de trente ans et la nature ayant horreur du vide, le transfert du droit de propriété permettra à ces derniers de surveiller leurs biens et de saisir rapidement la justice pour contrer toute situation d'installation d'habitat spontané.

De plus, en favorisant les cessions au bénéfice de notre ville, cela nous permettra de réaliser une réserve foncière qui répond aux attentes réelles de la population, pour proposer des parcelles aux aménageurs avec l'objectif d'accélérer l'effort de construction de logements et d'équipements publics dont nous manquons tant.

Puis, je me permets de solliciter de votre haute bienveillance un accompagnement financier pour la mise en place d'une Police de l'Urbanisme et de l'Environnement pour répondre à toutes les problématiques exposées préalablement, pour juguler la pression foncière sur le territoire de notre ville et pour élargir l'assiette fiscale qui se trouve bien en-dessous de la réalité.

En effet, ces agents assermentés sillonneront le territoire communal pour relever les infractions aux règles d'urbanisme et de l'environnement, verbaliser les contrevenants, référencer fiscalement les constructions mais surtout surveiller et contrôler les zones d'habitat spontané pour limiter leur expansion.

Dans cette optique, la ville s'équippa bientôt d'un drone pour surveiller les zones difficilement accessibles et nous permettre de disposer d'outils d'aide à la décision.

Pour conclure, Madame la Ministre, je tiens à vous dire que je crois fortement en votre volonté d'apporter des réponses adaptées aux difficultés des communes de Guyane et particulièrement à celles de la ville que j'administre, car je pense qu'il est temps de permettre aux Matouriens d'apprécier des perspectives de développement à la hauteur des enjeux de la Guyane, mais surtout qu'ils n'aient plus la sensation que les fusées continuent à décoller sur fond de bidonvilles.

Vous remerciant à l'avance de l'intérêt que vous porterez à ma correspondance et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.



Le Maire,

Serge SMOCK